

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 23 octobre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme REVEL),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (2) M. GARRIGUES, Mme MAILLOT,

Membre(s) absent(s) : (3) Mme LE GRAND, M. GOBILLOT, Mme ROLLIN

Date de convocation : 16 octobre 2007

Délibération n° : 57-2007

Objet : Centre de jour Les Marronniers

Création d'un tarif accompagnement social spécialisé pour les non-dijonnais

Le centre d'accueil de jour « les Marronniers » dispose d'un moyen de transport et organise les déplacements de certaines personnes âgées dijonnaises qu'il accueille (véhicule acquis en novembre 2003 notamment grâce à des financements CRAM et Lions' Club).

Une tarification forfaitaire unique existe afin de facturer chaque accompagnement spécialisé (délibération n°101-2003 du 16 décembre 2003) concernant des transports effectués sur la Ville de Dijon.

Or, quelques demandes de prises en charges provenant de médecins partenaires du centre sont formulées en faveur de personnes résidant hors Dijon, dans l'agglomération dijonnaise.

Ces personnes sont très peu nombreuses et pourraient être transportées dans la limite des places disponibles, tant que le centre n'est pas complet.

Le Conseil d'Administration :

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

3 0 OCT. 2007



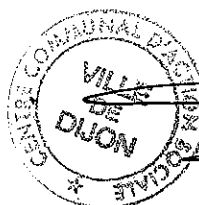
autorise la facturation du transport aller-retour des personnes âgées accueillies n'habitant pas Dijon, mais au sein de l'agglomération dijonnaise, à raison de 5 € le trajet pour 2007 (contre 2,40 € pour les Dijonnais) ;

- autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer les arrêtés relatifs à la mise à jour de ce tarif chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires : Pour le Président et par délégation,
Préfecture : 1
Registre : 1
DAGL : 1
DRPA : 1
Receveur Municipal : 2



La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE

24 OCT. 2007